



Bureau de vote n°.....

FORMULAIRE L bis

COMMUNE de:

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

Récépissé.

Remise de l'enveloppe au Président de bureau de vote conformément à l'article 7, §3, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique.

Le (la) soussigné(e) (nom, prénom)

déclare avoir reçu de M, Mme, (nom, prénom),

président du bureau principal :

- une enveloppe pour le bureau de vote N° (en chiffres)

Celle-ci contient :

- une enveloppe scellée contenant les éléments de sécurité (à ouvrir plus tard en présence de bureau de vote constitué);
- une enveloppe scellée matelassée contenant les supports mémoires (à ouvrir plus tard en présence du bureau de vote constitué);
- une enveloppe destinée à contenir les votes de tests;
- des liens de serrage progressif destinés à effectuer le scellement de l'urne et des machines à voter;
- une enveloppe destinée à contenir les bulletins de vote annulés ;
- une enveloppe destinée à contenir les bulletins de vote dont le vote à été déclaré nul;
- une enveloppe vide matelassée, destinée à contenir les supports mémoires après le scrutin;
- un récépissé;
- une enveloppe vide destinée à contenir le procès-verbal;
- une enveloppe vide destinée à contenir les listes de pointage;
- une enveloppe vide destinée à contenir le formulaire en vue du paiement des jetons de présence;
- une enveloppe vide destinée à contenir les lettres de désignation de témoins.

Fait à, le |_|_| . |_|_| . 20|_|_|.

Signature du président du bureau de vote,

Signature du président du bureau principal,

Établi en deux exemplaires¹.

¹ Le Président du bureau de vote conserve un exemplaire. L'autre exemplaire reste chez le président du bureau principal.